

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 6 décembre 2022  
Séance du Conseil Municipal : 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD (sauf aux délibérations 11 et 12)- Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU  
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES  
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 30  
29 aux délibérations 11 et 12  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 11 et 12

Secrétaire de séance : Maryvonne GUÉRIN

### **15- CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS ET LA VILLE DES HERBIERS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

Conformément à l'article L. 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales, les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les communes membres, la Communauté de communes du PAYS des HERBIERS et la Ville des HERBIERS font usage du mécanisme juridique instauré par l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention de prestation de service pour l'année 2023 selon les modalités suivantes :

Par la présente, la Communauté de communes intervient par le biais de prestations de service pour le compte de la Ville sur les missions suivantes :

- **Accueil physique et téléphonique du service urbanisme de la Ville**
- **Assistant de prévention (mise à jour du document unique, suivi de l'accidentologie...)**  
auprès des services de la Ville
- **Gestion de l'assemblée délibérante et du service Etat civil-Elections de la Ville**
- **Gestion financière pour le compte de la Ville** : suivi budgétaire et comptable
- **Gestion immobilière** : souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo
- **Remboursement des heures supplémentaires des agents intervenant sur les événements de la Ville ou sur les élections**
- **Projets urbains** : direction du service Projets Urbains de la Ville
- **Commande Publique** : appui technique et juridique du service Commande Publique

De son côté, la Ville des Herbiers intervient par le biais de prestations de service pour le compte de la Communauté de communes sur les missions suivantes :

- **Direction générale adjointe des services fonctionnels** : RH, finances, juridique, informatique...
- **Affaires sportives** : soutien administratif pour l'animation et le pilotage des actions en matière sportive, secrétariat...
- **Gestion des ressources humaines des services de la CCPH** : coordination, réalisation de la paie des agents de la Communauté de communes, gestion des carrières de tous les agents de la Communauté de communes, pilotage de la masse salariale, gestion des recrutements, de la maladie, de la retraite, de la formation professionnelle (traitement et suivi des demandes de formation) et gestion d'un comité technique commun Ville et Communauté de communes.
  - **Finances** : coordination, préparation et exécution budgétaire, gestion de la dette, contrôle de gestion, analyse financière, gestion des régies.
  - **Commande publique** : coordination, préparation, élaboration, mise en consultation et exécution des marchés publics
  - **Coordination des services culturels et gestion technique de la programmation culturelle scolaire** : pilotage des services culturels d'intérêt communautaire, coordination des équipes et régie du son, de la lumière et du plateau lors des spectacles de la programmation culturelle scolaire
  - **Montage, démontage, transport, manutention** par le service Logistique pour le compte des services transférés.
- **Accueil physique et téléphonique** des services de la Communauté de communes du Pays des Herbiers au sein de l'hôtel des communes.
- **Interventions de la psychologue** pour le compte du Relais Petite Enfance : analyse de pratiques...
  - **Eveil musical et interventions musicales** auprès des enfants accueillis dans le cadre du RPE
  - **Coordination service Relais Petite Enfance et service Prévention Famille** : pilotage du service et coordination des actions menées.
  - **Actions Parentalité** : interventions de la psychologue, animations de soirées échanges/débat, préparation des réunions, café parents...
  - **Interventions et réparations mécaniques** du matériel et des véhicules par le garage
  - **Assainissement** : contrôle des bassins tampons notamment, suivi budgétaire et comptable, contrôle de gestion...
  - **Etudes de la voirie intercommunale et des aménagements des zones d'activités économiques**
  - **Gestion des assurances, de la gestion immobilière de la Communauté de communes du Pays des Herbiers**

- **Communication/évènementiel** : appui à certains évènements organisés sur le territoire de la Communauté de communes
- **Appui à la direction des services techniques**
- **Ménage des locaux du Centre Technique Municipal et Intercommunal**
- **Suivi des travaux et entretien du patrimoine intercommunal** : réalisation de travaux de maintenance des bâtiments, conduite d'opérations et gestion administrative et financière, suivi des bons de commande et des marchés, ménage des locaux
- **Equipements sportifs**
- **Etat civil – Gestion d'un nouvel équipement Titres sécurisés**

Les quotités de travail sont évaluées comme suit :

## PRESTATIONS DE SERVICES

	Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Nouvelle situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
PRESTATION		
De la Communauté de communes vers la Ville des Herbiers		
<b>SERVICE URBANISME</b>		
Accueil physique et téléphonique du service urbanisme	1 Adjoint administratif à 50%	1 Adjoint administratif ppal 2ème classe à 50%
<b>SERVICE PREVENTION SANTE SECURITE</b>		
Un assistant de prévention	1 Technicien principal de 2ème classe à 40 %	1 Technicien principal de 2ème classe à <b>25 %</b>
<b>AFFAIRES GENERALES</b>		
Gestion des assemblées délibérantes et du service Etat civil-Elections	50 % d'un Attaché principal	<b>45 %</b> d'un Attaché principal
<b>SERVICE FINANCES</b>		
Gestion financière Ville	1 Rédacteur à 5 % 1 Adjoint administratif à 40 %	1 Rédacteur à 5 % 1 Adjoint administratif à 40 %
Gestion immobilière Ville	Souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo : Remboursement des frais de vente payés par la CCPH pour le compte de la Ville sur la base du forfait retenu (selon les options de diffusion)	Souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo : Remboursement des frais de vente payés par la CCPH pour le compte de la Ville sur la base du forfait retenu (selon les options de diffusion)
<b>EVENEMENTIEL</b>		
Remboursement des heures supplémentaires des agents communautaires intervenant sur les événements de la Ville ou sur les élections...	Au vu d'un état des heures supplémentaires payées à l'agent dans le cadre de l'évènement	Au vu d'un état des heures supplémentaires payées à l'agent dans le cadre de l'évènement
<b>URBA</b>		
Direction du service Projets Urbains de la Ville		<b>25% Ingénieur</b>
<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>		
Appui technique et juridique du service « commande publique »		<b>Agents du service 50%</b>

	Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Nouvelle situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
<b>PRESTATION</b>		
<b>De la Ville des Herbiers vers la Communauté de communes</b>		
<b>DIRECTION GENERALE</b>		
Direction générale adjointe et appui aux décisions	1 Attaché hors classe à 25%	1 Attaché hors classe à <b>10%</b>
<b>SERVICE ACCUEIL</b>		
Accueil physique et téléphonique des services CCPH	1 Adjoint administratif ppal 1ère classe à 65 %	1 Adjoint administratif ppal 1ère classe à 65 %
Gestion des Titres sécurisés		<b>1 Adjoint administratif à 25%</b>
<b>FRAIS GENERAUX</b>		
Frais de location, maintenance et consommables de la machine à affranchir	Refacturation au prorata du nombre de courriers affranchis pour le compte de la CCPH.	Refacturation au prorata du nombre de courriers affranchis pour le compte de la CCPH.
<b>DIRECTION DES SERVICES INFORMATIONS</b>		
Systèmes d'information	<i>20 % du coût de la maintenance du logiciel CIRIL (Finances, RH...)</i>	<i>20 % du coût de la maintenance du logiciel CIRIL (Finances, RH...)</i>
<b>DIRECTION ADJOINTE RESSOURCES INTERNES</b>		
Analyse financière, appui technique et coordination	1 Attaché principal à 40%	1 Attaché principal à 40%
<b>SERVICE RESSOURCES HUMAINES</b>		
Pilotage masse salariale, appui technique, coordination	1 Attaché principal à 30%	1 Attaché principal à <b>25%</b>
Service ressources humaines (paie et carrière, formation professionnelle, instances consultatives)	1 Adjoint administratif ppal à 55 %	<b>Agents du service RH 25%</b>
	1 Rédacteur à 125%	
<b>SERVICE FINANCES</b>		
Contrôle de gestion, dettes	1 Adjoint administratif à 95%	1 Adjoint administratif à <b>45%</b>
Gestion financière, régie	1 Rédacteur à 10 %	1 Rédacteur à <b>60 %</b>
Préparation et exécution budgétaire	1 Attaché à 25%	1 Attaché à 25%
<b>SERVICE COMMANDE PUBLIQUE</b>		
Appui technique et juridique du service « commande publique »	1 Attaché à 25 %	1 Attaché à <b>50 %</b>
		<b>Agents du service 50%</b>
Acheteur		<b>1 rédacteur à 30 %</b>

SERVICE SPORTS - PISCINE		
Affaires sportives	1 Rédacteur à 10 % 1 Adjoint adm à 10 %	1 Redacteur à 10 % 1 Rédacteur ppal à 10 %
AFFAIRES CULTURELLES		
Gestion technique de la programmation culturelle scolaire	Coût horaire sur la base d'un état semestriel	Coût horaire sur la base d'un état semestriel
Coût des intermittents du spectacle intervenant pour les spectacles jeunes publics sur la base de factures.	-Coordination : taux horaire : 1 ingénieur : 40.65 €	-Coordination : taux horaire : 1 ingénieur : <b>36,07 €</b>
+ coût copies pour la bibliothèque	-Régie générale : taux horaire 1 technicien : 28.47 €	-Régie générale : taux horaire 1 technicien : <b>33,02 €</b>
	-Régie son : taux horaire 1 adjt technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe : 22.56 €	-Régie son : taux horaire 1 adjt technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe : <b>25,42 €</b>
	Régie lumière : taux horaire : 27.07€ 1agent de maitrise	Régie lumière : taux horaire : <b>31,66€</b> 1agent de maîtrise
Coordination des services culturels d'intérêt communautaire	1 Attaché à 25 %	1 Attaché à 25 %
SERVICE LOGISTIQUE		
Montage, démontage, transport, manutention	Coût horaire sur la base d'un état semestriel : cadre d'emplois d'adjoint technique: 23.53€	Coût horaire sur la base d'un état semestriel : cadre d'emplois d'adjoint technique: <b>22,65 €</b>
SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE		
Psychologue pour le RPE	Coût horaire sur une base estimée de 45h 1 psychologue : 46.17 €/h	Coût horaire sur une base estimée de 45h 1 psychologue : <b>44,65 €/h</b>
Eveil musical auprès du RPE	Coût horaire sur une base estimée de 33h : 1 Assistant d'enseignement: 20.50€	Coût horaire sur une base estimée de 33h : 1 Assistant d'enseignement: <b>37,27€</b>
Coordination service RPE / Prévention Famille	1 ETAPS à 10 %	1 ETAPS à <b>15%</b>
SERVICE PREVENTION FAMILLES		
Actions à la parentalité	Coût horaire sur une base estimée de 28h : 1 Psychologue : 46.17 €/h	Coût horaire sur une base estimée de 28h : 1 Psychologue : <b>44,65 €/h</b>
	Remboursement des frais de déplacement engagés par l'agent	Remboursement des frais de déplacement engagés par l'agent
SERVICE PREVENTION ROUTIERE		
Animation en matière de prévention routière	1 Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 80 %	<b>Mutation à la CCPH</b>

<b>SERVICE COMMUNICATION EVENEMENTIEL</b>		
Communication/événementiel	1 Technicien taux horaire : 33.51 €	<b>1 Agent de maîtrise</b> taux horaire : <b>29,43€</b>
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>		
Appui à la direction des services techniques	1 DGAS à 40 %	1 DGST à 40 %
	1 Ingénieur principal à 25%	<b>Directeur Espaces Publics - 50%</b>
	1 Ingénieur bâtiment à 10%	Directeur Batiments - <b>20%</b>
Assainissement/bassins :	1 Technicien ppal de 1ere classe à 45%	1 Technicien ppal de 1ère classe à <b>25%</b>
	Service financier :	Service financier :
	-Contrôle de Gestion : 1 adjoint adm ppal de 1ère classe à 10%	-Contrôle de Gestion : 1 adjoint adm ppal de 1ère classe à 10%
	-Comptabilité/ budget : 1 adjoint adm ppal de 2ème classe à 20 %	-Comptabilité/ budget : 1 adjoint adm ppal de 2ème classe à 20 %
Conduite d'opérations Batiments		1 technicien Ppal 1ère classe à <b>5%</b>
Etudes voirie intercommunale et zones d'activités économiques	1 Technicien à 20%	1 Technicien ppal 2eme classe à <b>25%</b>
<b>CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL</b>		
Ménage des locaux du CTMI	1 Adjoint technique à 76%	1 Adjoint technique à 76%
Travaux et Entretien patrimoine bâti intercommunal	1 Technicien ppal à 10 %	1 Technicien ppal à 10 %
Coordination administrative et financière	1 Rédacteur ppal à 10 %	1 Rédacteur ppal à <b>20 %</b>
Assistance administrative et financière		<b>1 Rédacteur ppal 2ème classe à 30 %</b>
Entretien patrimoine	1 Agent de maitrise ppal au taux horaire de 26.80€	<b>Coût horaire : 1 adjoint technique ppal de 26,45€</b>
	Coût horaire : cadre d'emplois d'adjoint technique: 23.53€	
Réparations par le garage	Coût horaire sur une base d'un état semestriel : 1 adjoint technique ppal 2ème classe : 23.02€	Coût horaire sur une base d'un état semestriel : 1 adjoint technique ppal 2ème classe : <b>23,98 €</b>
<b>ASSURANCE IMMOBILIER</b>		
Gestion des assurances, de la gestion immobilière de la CCPH	1 Rédacteur ppal de 1ère classe à 20 %	1 Rédacteur ppal de 1ère classe à <b>25 %</b>
	1 Adjoint administratif à 10 %	

Le remboursement des frais de fonctionnement sera effectué sur la base de 2 états semestriels des frais avancés par la Ville ou la Communauté de communes pour l'année concernée.

La présente convention prendra fin le 31 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget principal,

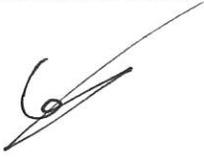
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du  
30 Novembre 2022

Vu le rapport de Christophe HOGARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ:

- approuve la convention de prestations de services entre la CCPH et la Ville des Herbiers pour l'année 2023, ainsi que présentée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ou toutes pièces relatives à sa mise en œuvre
- impute les recettes et dépenses afférentes sur le budget principal

Maryvonne GUÉRIN  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 19 DEC. 2022  
Publié électroniquement le : 19 DEC. 2022  
Notifié le :